



**SO
CI
ET**

Association loi 1901

Déclarée à la Préfecture de l'Indre sous le n°171 le 22 juillet 1947

SIRET : 77518794100031 SIREN : 775187941

Association agréée par le ministère de la jeunesse et des sports sous le n° 7104 le 1^{er} mars 1950

Affiliée à la FEDERATION FRANCAISE DE TIR sous le n° 07 36 251

Siège social : 10, rue Fernand RAYNAUD 36000 CHATEAUROUX site internet : www.societe-tir-chateauroux.com

E DE TIR DE CHATEAUROUX (S.T.C.)

REUNION DU COMITE DIRECTEUR DE LA S.T.C. N° 1 SAISON 2021-2022

27 octobre 2021

Salle de tir 10 m du stand R. PERROCHON

Début de séance : 18H10

.....

PRESENTS : Christian DEVAUX, Jean-Paul KIEFFER, Dominique GINGAST, Ophélie RAMBERT, Marcel GODIN, Patrick MOUROUX, François RETAILLEAU, François MANCHON, Gérard BASTARD, Patrice CAMPAN, Jérôme BABIN DE LIGNAC, Véronique LANYI, Régis LE GAL,

ABSENTS : François Xavier LHOPITALIER, Alain DANJOUX, Fabien LANYI, Franck AUDONNET, Marcel GODIN, François GRABOWSKI, Daniel SELMANE, Michel LANGLOIS, Pierre BELLERS

AUDITEURS PRESENTS : Olivier BLANCHET.

ORDRE DU JOUR

- **DEMANDES DE SUBVENTIONS ET AVANCEMENT DES TRAVAUX,**
- **LE POINT SUR LES LICENCES,**
- **MISE A JOUR DES TARIFS DES VENTES DES CARTONS ET DES MUNITIONS,**
- **REVISION DU CONTRAT D'ASSURANCE DES LOCAUX ET DU MATERIEL,**
- **DEMANDES DE SEANCES D'INITIATION TIR SPORTIF,**
- **ACHAT ET VENTE D'ARMES,**
- **INAUGURATION SALLE 10 M ET AIRE DE TIR 50 M**
- **TIRS CONTRÔLES,**
- **ACHAT VETEMENTS,**
- **MISE EN PLACE DES COMMISSIONS,**
- **ENGAGEMENTS POUR LES DEPARTEMENTAUX 10 M**
- **PROPOSITION DE REMBOURSEMENT DES DIVERS FRAIS DE MISSION,**
- **FORMATION INITIATEUR DE CLUB,**
- **CHALLENGE REGIONAL DES JEUNES,**
- **QUESTIONS DIVERSES**

Début de séance : 18 h 10

- **DEMANDES DE SUBVENTIONS ET AVANCEMENT DES TRAVAUX,**

Christian DEVAUX fait état des demandes de subventions, investissement et fonctionnement, en cours d'études auprès de nos divers partenaires publics. Un tableau regroupant toutes les demandes ainsi qu'un tableau énumérant la liste prévisionnelle de nos investissements 2021-2022 et des financements prévus se trouvent en **pièce jointe au présent rapport.**

Compte tenu de l'accord d'une subvention de 25 000.00 € consentie par la municipalité de **Châteauroux** la question est posée de savoir si nous devons dès à présent passer commande des 7 cibles électroniques 10 m ainsi que le complément « standard ». Le montant total atteint la somme de 27 371.00 €. Resterait alors à la charge du club d'avancer la somme de 2371.00 €.

Un message a été envoyé ce jour à la municipalité pour connaître le mode de règlement de la subvention de 25 000.00 €.

En principe après l'accord la moitié de la somme doit être versée assez rapidement et le solde après la fourniture de la facture. Le versement du solde intervient alors quelques semaines après.

Le message contenait également la proposition de nous verser la totalité de la somme dès maintenant. Compte tenu de l'état actuel de nos finances les sommes que nous devons encore percevoir et les règlements que nous devons faire à nos divers débiteurs, il est décidé de repousser la commande des cibles électroniques 10 m en 2022.

Au sujet des travaux de pose de clôture de la partie privative de notre terrain. Gérard BASTARD informe les membres du Comité qu'il a obtenu un devis de l'entreprise Olcay TUNKA d'environ 40% moins cher que le devis actuellement en notre possession. C'est effectivement une bonne nouvelle qui nous fera économiser environ 4 500.00 €.

Gérard BASTARD précise que l'entreprise TUNKA est prête à réaliser ces travaux dans le courant du mois de novembre. L'accord des subventions susceptibles de financer ces travaux n'interviendront pas avant quelques semaines ou quelques mois. Dans ces conditions il a demandé à Gérard BASTARD de prendre contact avec l'entreprise pour lui annoncer que les travaux ne seront pas entrepris avant que nous ayons des certitudes sur les financements attendus. Cela pourrait se traduire par un début de travaux au mois de mars 2022.

Gérard BASTARD annonce qu'il se propose de rechercher un devis moins onéreux concernant les travaux de l'isolation phonique entre la salle de réunion et le pas de tir 25 m. Il entreprendra ses recherches très prochainement.

- **LE POINT SUR LES LICENCES**

Les licences enregistrées sur ITAC sont au nombre de 116. 18 jeunes dont 11 dépendent de l'EDT, 12 féminines. Le montant total des cotisations club s'élève à la somme de 7868.50 €. Quelques demandes sont en cours d'enregistrement. Le nombre de licences devraient atteindre et dépasser rapidement le nombre de 120. Il est mentionné que certains adultes et parents de jeunes se heurtent au refus de leur médecin traitant qui ne veulent pas délivrer le nouveau certificat médical de la FFTir.

- **MISE A JOUR DES TARIFS DES VENTES DES CARTONS ET DES MUNITIONS**

En pièce jointe au présent compte rendu se trouve le tableau des tarifs pour la saison 2021-2022.

Patrice CAMPAN indique que compte tenu des problèmes d'approvisionnements rencontrés par les divers professionnels sur les marchés des matières premières les prix vont obligatoirement subir des augmentations que nous devons répercuter sur nos tarifs actuels. Concernant les cartons 10 m qui alimentent les cibles électroniques il est décidé que chaque licencié pratiquant les disciplines 10 m et qui utiliseront les cibles électroniques devront s'acquitter d'une participation de 5.00 € par an pour permettre l'achat par le club de ces types de cibles. Actuellement le club en détient un petit stock.

Le problème est posé concernant le vieillissement de 2 cartouches d'air pour nos armes 10 m (pistolet et carabine). Il est important de prévoir assez rapidement le remplacement de ces cartouches qui en principe coûtent unitairement 200.00 €. Sur une proposition de François MANCHON qui a trouvé sur internet un fournisseur agréé qui serait susceptible de vendre ce type de cartouches à moindre prix. Olivier BLANCHET se propose de contacter ce fournisseur pour connaître les conditions de vente.

- **REVISION DU CONTRAT D'ASSURANCE DES LOCAUX ET DU MATERIEL,**

À la suite de la mise à jour du répertoire et de la valeur actuelle des armes du club (20150.00 €) et à l'installation des cibles électroniques prévues cette saison. La question est posée de savoir si nous devons dès à présent demander la révision du contrat d'assurance actuel ou attendre que l'ensemble des travaux prévus cette saison soient réalisés. La décision prise à l'unanimité est d'attendre cette échéance.

- **DEMANDES DE SEANCES D'INITIATION TIR SPORTIF,**

L'association SPORT-SANTE par l'intermédiaire de Serge KAZMITCHEFF souhaite participer à une séance découverte et initiation au tir sportif un mercredi matin pour un petit groupe de personnes retraitées. Le comité accepte cette proposition moyennant une participation de 5.00 € par personne. Patrick MOUROUX se propose de prendre contact avec Serge KAZMITCHEFF pour arrêter les détails de l'organisation de cette matinée découverte du tir sportif.

Madame ALIZON, présidente de la section HANDI-SPORT de l'association CLUB ALPIN DE CHATEAUROUX a pris contact avec Jean-Paul BISIAUX pour demander une nouvelle séance d'initiation au tir sportif pour ses adhérents. La date souhaitée par elle étant trop rapprochée, Christian DEVAUX se chargera de lui faire parvenir un message afin qu'elle reprenne contact avec nous dans la seconde partie du mois de novembre.

- **ACHAT ET VENTE D'ARMES**

La décision est prise d'acheter l'équipement complet 50 m (veste, lunette, carabine ...) à notre ancien licencié René PERFETTI pour la somme de 1200.00 €.

Concernant la proposition d'achat d'un DES69 appartenant à Dominique KESSLER pour 300.00€ celle-ci est refusée après les commentaires apportés par Patrice CAMPAN sur la non-fiabilité des pièces qui composent cette arme au demeurant très bien entretenue.

La vente d'un pistolet à air 10 m appartenant au club à François MANCHON est validée au prix de 200.00 €.

- **INAUGURATIONS DE LA SALLE 10 M ET DE L'AIRE DE TIR 50 M**

La date des inaugurations est confirmée pour le 20 novembre à 15 h. Les invitations ont été envoyées. Il faudra aussi choisir les placements des plaques commémoratives.

- **DERNIERS TIRS CONTRÔLES,**

Un message sera envoyé aux licenciés détenteur d'armes de poing de catégorie B pour les inviter à effectuer, le cas échéant, leur troisième contrôle de l'année en cours. Pour ce faire le message indiquera la période choisie (décembre) et les noms des responsables chargés des contrôles : Franck AUDONNET, Jean-Paul BISIAUX, Patrice CAMPAN, Patrick MOUROUX.

- **ACHAT VETEMENTS,**

Le club a commandé, auprès de DECATHLON, 21 survêtements pour équiper les élèves de l'école de tir. Les vestes des survêtements seront floquées du logo du club et de la désignation ECOLE DE TIR.

L'investissement, entre l'achat des survêtements et les floquages, va représenter environ 600.00 €

Jean-Paul a pris rendez-vous avec le garage HONDA pour obtenir aide financière qui sera utilisée pour participer à l'investissement.

La proposition est faite par Jean-Paul BISIAUX de profiter de l'inauguration des salles de tir pour remettre les survêtements aux jeunes de l'EDT. Cette proposition est adoptée à la majorité de voix.

- **MISE EN PLACE DES COMMISSIONS,**

Jean-Paul BISIAUX souhaite que les commissions se mettent en place le plus rapidement possible. Jean-Paul se dit prêt à présider la commission sportive. De son côté Christian DEVAUX va mettre en œuvre un pôle secrétariat avec Jean-Paul KIEFFER et Véronique LANYI.

- **ENGAGEMENTS POUR LES DEPARTEMENTAUX 10 M**

Pour les départementaux 10 m qui se dérouleront en deux parties : les épreuves en précision au CNTS les 6 et 7 novembre prochain et les épreuves vitesse et standard au stand de CHABRIS les 13 et 14 novembre la

société a été en mesure de proposer 28 engagements. Cela représentera une somme de 280.00 € à la charge du club.

- **PROPOSITION DE REMBOURSEMENT DES DIVERS FRAIS DE MISSION,**

Le secrétaire Christian DEVAUX a fait parvenir il y a plusieurs jours aux membres du Comité Directeur une proposition de règlement pour encadrer les prises en charges ou non des divers frais de mission. A savoir :

- Frais d'inscriptions et d'engagements au divers championnats officiels de la FFTir,
- Frais kilométriques,
- Frais de repas,
- Frais de nuitée

Cette proposition concerne les compétiteurs, les stagiaires et les responsables du club dans leurs déplacements officiels.

Patrice CAMPAN s'est insurgé avec véhémence, avec le soutien de Daniel SELMANE, absent à cette réunion, contre une proposition d'un article du règlement qui prévoit un remboursement à hauteur de 25 % du cout des inscriptions et engagements des qualifiés pour les championnats de France.

Au terme de sa prise de parole Christian DEVAUX lui a fait remarquer qu'il n'appréciait nullement ses propos et qu'il aurait préféré une ou des propositions venant de sa part.

Ce qui est vrai c'est que beaucoup de club prennent en charge totalement les divers frais engagés pour les qualifiés aux championnats de France.

Jean-Paul BISAUX fait toutefois remarquer que la situation de la STC n'est pas tout à fait la même que celle de nombreux clubs qui sont « municipaux » avec des avantages financiers qui n'existent pas à la STC.

En effet à cause de son statut de propriétaire de ses installations sportives, la STC doit s'acquitter annuellement de nombreux frais fixes, impôts fonciers, entretiens, eaux, électricité, assurance..., En conséquence nous devons surveiller étroitement nos finances.

Dans les mois et les années à venir nous allons inévitablement être confronté à ce dilemme de remboursement ou de non-remboursement de certains frais occasionnés par nos activités extérieures. Il nous faut donc mettre en pratique un règlement le plus approprié. Christian a le mérite d'avoir proposé une base solide de réflexion.

Jean-Paul BISAUX propose que la commission des finances se saisisse le plus rapidement possible de ce problème et établisse un règlement qui sera voté lors de la prochaine assemblée générale.

- **FORMATION INITIATEUR DE CLUB**

La formation initiateur de club prévue par la ligue est annulée en raison du nombre restreint d'inscrits.

- **CHALLENGE REGIONAL DES JEUNES,**

Comme la saison passée la ligue organise un nouveau challenge régional des jeunes qui devrait se prolonger par un challenge national.

Ophélie RAMBERT, responsable de l'EDT, se charge d'organiser au sein du club les quatre matchs qualificatifs avec ses élèves.

- **QUESTIONS DIVERSES**

Christian DEVAUX a mis à jour la liste des détenteurs des bips et des clefs du stand. **La liste se trouve en pièce jointe au présent compte rendu.**

Il faudra prévoir de fournir une clef du portail pour Dominique GINGAST et une clef de la porte extérieure du 50 m pour François MANCHON.

Par ailleurs le portail principal coté parking ne fonctionne plus.

Ophélie RAMBERT demande si quelqu'un est en mesure de la remplacer pour l'entraînement de l'école de tir le dimanche 14 novembre. Christian DEVAUX se propose de la remplacer.

Le problème détecté concernant le bon usage de la plateforme de réservations des postes de tir a été résolu par Jean-Paul KIEFFER

Jean-Paul KIEFFER a terminé la réalisation des badges nominatifs. Christian DEVAUX est chargé de les plastifier.

L'ordre du jour étant épuisé la réunion se termine à 20 h10

Le président : Patrick MOURoux

A handwritten signature in black ink on a light green background, appearing to be 'PM'.

le secrétaire Christian DEVAUX

A handwritten signature in black ink on a light grey background, appearing to be 'CD'.